

ÇA S'EST PASSÉ AU CASTÉRA...

Inauguration de la place du 19 mars 1962



Le 27 mars dernier, le Comité cantonal de la FNACA de Cadours a inauguré l'espace du 19 mars 1962, rendant hommage à leurs camarades tombés aux champs d'honneur suivie de la commémoration du 48^{ème} anniversaire du cessez-le-feu officiel du 19 mars 1962.

Cette cérémonie avait mobilisé beaucoup de monde et bien des personnalités pour cet hommage solennel : Françoise Imbert, députée, Alain Julian, conseiller général et maire de Cadours, Yvan Gonzalez, Maire de Le Castéra et son

Conseil Municipal, Jean Clerc 1^{er} vice président départemental de la FNACA, tous les maires du canton, également Guy Lamouroux du Maquis Roger, l'ARAC de Lévigac, Michel Gaston, vice président départemental et président cantonal de la FNACA de Cadours. Les présidents des comités voisins avec leurs porte-drapeaux étaient présents.

La cérémonie a été rehaussée par la brillante prestation de la musique municipale de Blagnac qui a conduit le cortège de la Mairie au Monument aux morts. L'anniversaire du cessez-le-feu officiel, le 19 mars 1962, a été matérialisé par les dépôts de gerbes des officiels présents.

Lecture de l'ordre du jour et manifeste national de la FNACA. Messieurs Guy Boué, Gérard Prodociami, Christian Marty recevaient la TRN, André Martres, Bernard Melac la commémorative avec agrafe Algérie, et Jean Pierre Drodolot la croix du Combattant. A l'issue de la cérémonie, l'assemblée s'est retrouvée à la salle des fêtes de Le Castéra pour partager un moment de convivialité.

Carnaval des 20 ans du RPI



C'est par une belle journée ensoleillée que les enfants du RPI s'étaient donnés rendez-vous à l'école « Jean Louis Etienne » de Le Castéra accueillis par Yvan Gonzalez, pour le carnaval.

Princesses, pirates,tous on pris le départ du cortège, agrémenté de coups de sifflets derrière les 4 bonhommes Carnaval qui représentaient chacun un village du RPI. Accueillis à Garac, par Joël Melac et le Comité des Fêtes, les petits et grands ont pu faire la pause goûter, et s'amusaient aux jeux proposés. Le cortège a ensuite traversé Ste Livrade, pour finir à Bellegarde Ste Marie, où l'attendait Martine Cazeaux Calvet et le Comité des Fêtes pour l'élection de M. Carnaval et le bûcher.

La journée s'est terminée autour d'un repas partagé. Le Comité Organisateur souhaite remercier les Comités des Fêtes de Le Castéra, Garac et Bellegarde Ste Marie, ainsi que les Mairies du RPI pour leur aide dans l'organisation de cette journée !



LE CASTÉRA INFO

Bulletin municipal n° 21

Juillet 2010



Carrefour fleuri



Place du 19 mars 1962



Place de l'ancienne mare



Curage des fossés



Défrichage en contre-bas de la Place de la Mairie



Pose d'un drain routier Chemin de Menville



Elargissement du Chemin de Ronde

LE CASTERA INFOS

**BULLETIN MUNICIPAL
JUILLET 2010 - Numéro 21**



MAIRIE DE LE CASTERA

Téléphone : 05 61 85 65 59
Télécopie : 05 61 85 28 11
mairie.le.castera@wanadoo.fr

Permanence de M. Le Maire

Mercredi de 17 h 30 à 19 h
Vendredi de 14 h à 17 h

Directeur de la publication :

Yvan GONZALEZ

Comité de Rédaction :

Yvan GONZALEZ
Joseph DEBACQ
Stéphanie DELAUX
Céline SABAUT
Marie Claire SIMION
Denise VERDIE

Photos :

Yvan GONZALEZ
Céline SABAUT

Imprimeur :

CONTIGRAPH 81

SOMMAIRE

- 3 LE MOT DU MAIRE**
- 4 - 5 ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL**
- 6 - 7 ORIENTATIONS BUDGETAIRES**
- 8 - 9 COMPTE RENDU DE LA REUNION
PUBLIQUE DU 26 MAI 2010**
- 10 A SAVOIR**
 - ◆ Réglementation de la salle des fêtes et du gazou
- 11 VIE ASSOCIATIVE**
- 12-13 C.C.A.S**
- 14 VIE LOCALE**
 - ◆ Un peu de civisme
 - ◆ Recensement agricole
- 15 ETAT CIVIL**
- 16 CA S'EST PASSE AU CASTERA**



ETAT CIVIL

Naissances

Nous avons le plaisir de vous annoncer les naissances de :

Mattéo VERGE né le 24 Février 2009,
Anna GEORGES née le 4 octobre 2009,
Thomas CARNELLY né le 10 octobre 2009,
Fanny FAURE née le 3 février 2010,
Adel EYCHENNE né le 3 février 2010,
Nathan GOUDON né le 12 mars 2010,
Elliot VATINEL né le 14 mars 2010,
Adrien COLOMBIE né le 8 avril 2010,
Ugo MAIGROT né le 8 mai 2010



Mattéo

Nous félicitons les heureux parents et souhaitons la bienvenue aux nouveaux nés.

Décès

Serge DAT le 20 avril 2010,
Jeanne BEZARD, le 5 mai 2010
Marie Jeanne ESPARBES le 9 mai 2010

Mariage

Mélanie BARRON et Thomas GREATOREX
le 12 juin 2010
Corinne ISSINDOU et Laurent NONE
le 13 juillet 2010



LE CHANT DES RAINETTES

L'année 2009 est dans les normales en terme de pluviométrie avec 689 mm. Cependant la neige qui est tombée à plusieurs reprises et en quantité suffisante pour paralyser notre région est rarissime.

Mois	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin
Mm en moyenne *	61	59	67	66	55	56	69	74	59
Larmont 2009-2010	34	90	55	56	38	35	30	120	100
En Busquère 2009-2010	39	83	58	61	40	30	29	123	102

*moyenne des relevés effectués à En Busquère depuis 1980. Rappel 1mm=1 litre de pluie/m².

L'hiver 2010 compte des précipitations un peu inférieures à la moyenne, ce qui nous donne un hiver relativement sec. Par contre le printemps est marqué par des mois de mai et juin extrêmement pluvieux ce qui n'était pas arrivé depuis 2002. Cette pluie printanière a été bénéfique pour l'ensemble de la végétation et particulièrement pour les cultures d'été qui ont des besoins hydriques importants à cette saison, leur irrigation a donc été retardée.



Le résultat sera - t - il au rendez-vous ?



Un peu de civisme

A l'heure où nous parlons de tri sélectif des déchets ménagers, et malgré les efforts fournis par les collectivités en matière de collecte, nous pouvons nous apercevoir que certains usagers s'acharnent à garnir les containers de toute sorte de matériaux allant des cartons, plastiques, verres et autres...

Nous vous rappelons qu'il existe au sein de notre village des containers exclusivement destinés aux verres, aux papiers, et plastiques. Ces derniers sont entreposés sur la place Route d'en Herré, Route de Menville, Larmont, Chemin de St Pé, En Bigourdass (papiers et plastiques uniquement).

Par ailleurs en ce qui concerne les matériaux plus volumineux, des bennes sont mises à votre disposition à la déchetterie de Cadours. Celle-ci est ouverte le vendredi et le samedi de 9 h00 à 16 h 30 et le dimanche de 14 h 00 à 16 h 30.

Merci de respecter votre commune.

RECENSEMENT AGRICOLE

Nous tenons à vous rappeler que l'année 2010 est l'année du recensement agricole, il débutera en automne 2010 pour s'étendre jusqu'à l'hiver 2011.

Un enquêteur désigné par la DRAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt) passera dans tous les sièges d'exploitation de notre commune afin d'y remplir un questionnaire exhaustif, qui permettra après analyse des données, de dresser un portrait précis sur l'évolution et sur la situation de l'agriculture de notre région et plus particulièrement de notre commune puisque le dernier recensement a été réalisé en l'an 2000.

Nous vous transmettrons les résultats dans un prochain numéros.

Pour plus d'information vous pouvez vous rendre sur le site www.agreste.agriculture.gouv.fr.

*Si la vie n'est qu'un
passage, sur ce
passage au moins
semons des fleurs*

Montaigne
1533 - 1592

LE
M
O
T
D
U
M
A
I
R
E

Tout d'abord un très, très grand merci à tous les bénévoles, aux habitants, aux employés et aux élus qui ont participé très activement au fleurissement et à la propreté du village. Ces actions, qui ne sont qu'un début, ont permis l'inscription de notre commune au concours des maisons et villages fleuris organisé par le Conseil Général.

Concernant le PLU, le Conseil Municipal a entériné les orientations d'aménagement et l'implantation du groupe scolaire en continuité du bourg.

L'option retenue est un développement maîtrisé au nord du bourg, en continuité immédiate des constructions existantes. Ce développement, d'environ 3 hectares, comprendra une trentaine d'habitations. Il sera complété par un nombre très limité d'habitations nouvelles sur Larmont, par le complément de quelques « dents creuses » subsistant dans les zones d'habitat diffus, et par la réhabilitation du bâti ancien traditionnel existant.

Soit un rythme moyen de 4 constructions par an au cours des 15 prochaines années (l'ancien PLU, rejeté par les organismes de l'Etat en 2008 prévoyait 150 logements sur 15 hectares).

Le bureau d'études a rappelé lors de la réunion publique du 26 mai dernier que ces orientations d'aménagement ne constituent pas un zonage, mais une représentation graphique approximative des choix retenus.

Il a également présenté les avantages et inconvénients des 3 scénarii envisagés pour l'implantation du groupe scolaire. Le 3^{ème} scénario qui privilégiait un emplacement éloigné du bourg n'a pas été retenu par le conseil municipal.

La sélection de l'emplacement près du bourg du scénario 1 ou 2 restant à l'initiative de la Communauté des Communes qui a la compétence des affaires scolaires. Dans le cadre de la concertation, tous les comptes rendus sont disponibles en mairie les mercredis et vendredis aux heures d'ouverture du secrétariat.

En parallèle, le Bureau d'Etudes « Frauciel » va être en mesure de présenter l'avant projet d'assainissement du village et du hameau de Larmont. Le levé topographique a été réalisé, les principes de raccordement ainsi que l'implantation de la station d'épuration sont en cours.

Les travaux de voirie, financés par le Conseil Général et la Communauté des Communes, ont permis :

- ◆ La pose d'un drain routier route de Menville
- ◆ L'aménagement du carrefour du Chemin de Bellegarde et de la route de Lasserre
- ◆ La pose de canalisations Chemin des Bousquettes
- ◆ Le reprofilage de plusieurs tronçons de voies communales dégradées
- ◆ L'aménagement définitif de la place de la mairie
- ◆ La pose de 150 mètres de glissières bois au cimetière, au bas du chemin d'accès à l'église, sur les places de l'ancienne mare et de la mairie.

D'autres travaux de curage de fossés et d'aménagement seront réalisés avant la fin de l'année.

Bon été et bonnes vacances,

Yvan GONZALEZ

CONSEILS MUNICIPAUX

Les échos du Conseil Municipal

Débat sur le PADD :

Les orientations générales du Plan d'Aménagement du Développement Durable proposé par le Bureau d'études, en commission de travail, a fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal.

Ces orientations répondent aux enjeux qui ont été définis à l'issue du diagnostic territorial et de l'analyse de l'état initial de l'environnement:

- ◆ Accompagner l'accueil de population en préservant la mixité sociale des ménages et en facilitant l'implantation d'équipements et de services de proximité.
- ◆ Conforter l'habitat et diversifier les fonctions urbaines en continuité du bourg.
- ◆ Protéger l'environnement et mettre en valeur le paysage en préservant la trame rurale.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte le PADD

Pour : 14 voix Abstention : 1 voix

Désignation des délégués au SMEA

A partir du 1^{er} janvier 2010 l'assainissement non collectif sera une compétence du syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement auquel a adhéré notre commune. 3 délégués doivent être désignés pour siéger au nouveau syndicat.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, désigne à l'unanimité, Joël Gonzalez, Philippe Gautier, et Yvan Gonzalez.

Convention ATESAT :

Notre commune a conclu, en 2007 avec la DDEA, une convention relative à l'Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire.

Ce contrat permet de bénéficier d'une assistance de la DDEA sur la faisabilité d'un projet d'aménagement ainsi que sur les procédures et les démarches à suivre afin de le réaliser (aménagement d'espaces publics, de zones d'activités ou d'habitat, accessibilité et sécurité, ...). Ce contrat sera échu au 31 décembre 2009.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ATESAT à partir du 1^{er} janvier 2010 pour une durée d'un an et pourra être renouvelée par tacite reconduction jusqu'en 2012.

Délibération sur le projet de la suppression de la taxe professionnelle

Considérant que le projet de suppression de la taxe professionnelle tend à faire disparaître la principale ressource financière des collectivités territoriales.

Considérant que cette suppression entraînera une hausse des impôts payés par les ménages. **Le conseil municipal se déclare contre le projet de suppression de la taxe professionnelle tel qu'il est proposé par le gouvernement.**

Contre la suppression de la taxe professionnelle : 14 voix - Abstention : 1 voix

Délibération sur les projets du gouvernement relatifs au projet de réforme des collectivités territoriales :

Considérant que la suppression de la moitié des conseillers généraux et régionaux témoigne d'une véritable défiance envers les élus locaux.

Considérant que les projets de réforme du gouvernement signifient à plus ou moins long terme la disparition des communes.

Considérant que ces projets, s'ils sont menés à terme, aboutiront à faire des responsables locaux de simples agents de l'Etat.

Le conseil municipal se prononce contre les projets de réforme de l'organisation territoriale.

Contre le projet de réforme des collectivités territoriales : 13 voix - Abstentions : 2 voix

Examen de la demande de la FNACA

Les représentants cantonaux de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie demandent à la municipalité la pose d'une plaque commémorative du cessez le feu en Algérie le 19 mars 1962.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide la pose d'une plaque commémorant

**Vous avez 65 ans et plus.....
Vous pouvez voyager gratuitement ou à tarif réduit**

Voyager moins cher...

Qui peut en bénéficier ?

- ⇒ vous avez 65 ans et plus
- ⇒ vous résidez en Haute Garonne
- ⇒ votre commune adhère au Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées

Alors vous pouvez voyager moins cher dans tout le département de la Haute Garonne.

⇒ Avec la **carte de circulation**, qui vous donne droit à 35 % de réduction.

Quels transports sont concernés ?

- ⇒ Le réseau de cars ARC EN CIEL du Conseil Général
- ⇒ Le réseau routier des cars régionaux (dans la limite du département)
- ⇒ Les trains régionaux de la SNCF (dans la limite du département)

La carte de circulation

Comment l'obtenir ?

Présentez-vous à la mairie, muni d'une photo et d'une pièce d'identité.

Comment est-elle délivrée ?

⇒ La Mairie remplit la carte avec vous, puis l'envoie au Siège du syndicat qui la complètera (numéro d'inscription, apposition de la vignette annuelle).

Combien coûte-t-elle ?

Cette carte coûte annuellement 2,50 euros

Renseignements complémentaires :

Adressez vous à la Mairie de Le Castéra ou
À l'accueil du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées,
assuré par le bureau d'accueil du Conseil Général de Haute Garonne

Gare Routière - 68/70 Boulevard Pierre Sémard - 31000 TOULOUSE
Tél : 05 34 25 56 70

Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune, président de droit, Monsieur le Maire Yvan Gonzalez, est composé par moitié de conseillers municipaux et de membres de la société civile.

Représentants du Conseil Municipal	Représentants de la partie civile
Yvan Gonzalez, Christian Bournazel Céline Sabaut, Sabine Segura, Denise Verdié	Mesdames Sylvie Assalit, Marthe Bordes, Messieurs Yves Delaux, Marc Simion,

Le CCAS a une mission obligatoire : l'AIDE SOCIALE sur la commune. Son action est d'abord d'aider les personnes qui sont en situation difficile ou précaire. Les réponses à l'aide sociale se font toujours en liaison avec les professionnels du secteur social, en particulier le service social du chef lieu du canton : Cadours.

Le CCAS veut aussi mettre en œuvre une politique de prévention et de développement social dans l'objectif de renforcer le lien entre les habitants de toutes générations. C'est pourquoi une mutualisation de nos moyens s'impose pour répondre efficacement au besoin de la population.

Actuellement, nous travaillons à la mise en place d'un regroupement intercommunal qui nous permettra de créer différent atelier, tel que l'atelier d'équilibre, ou des réunions d'informations sur les thèmes des accidents de la vie courante, de la couverture de ces risques, sur la donation partage, etc...

Nous relançons le plan Canicule et la campagne d'information et de prévention des risques liés à la canicule.

Mais la solidarité inter-génération est bien l'affaire de tous. Votre implication est importante pour relayer les messages de prévention auprès des personnes particulièrement vulnérables ou de leur entourage, en cas de canicule.



N'hésitez pas à contacter directement le secrétariat de la Mairie. Il pourra vous inscrire sur le **registre municipal des personnes à risques**. Ce dispositif de veille et d'alerte, confidentiel, permet d'assurer un suivi régulier des personnes en cas de très fortes chaleurs et de faciliter l'intervention des services sociaux quand elle est nécessaire.

NUMEROS UTILES

- 0 800 06 66 66 Canicule Info Service (Appel Gratuit)
- 15 SAMU
- 18 Pompiers
- 112 Numéro d'urgence unique européen
- 115 Numéro d'urgence sociale anonyme et gratuit

le cessez le feu en Algérie le 19 mars 1962. Cette cérémonie s'est déroulée le 27 mars 2010.

Pour : 13 voix - Abstentions : 2 voix

Vote des 3 taxes :

Le maire propose de ne pas augmenter les taxes en 2010.

TH : 9,29% TF : 14,42% TFNB : 58%
Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve la proposition du maire à l'unanimité.

Subventions des associations

Les demandes de subventions des associations sont accordées.

- ◆ A.C.C.A 300 euros
- ◆ Anciens Combattants 200 euros
- ◆ Asso. des Concours de l'Ail 200 euros
- ◆ Comité des Fêtes 2 000 euros
- ◆ Expression 400 euros
(dont 100 euros Carnaval)
- ◆ Cyclo Club 300 euros
- ◆ Entente de la Save 200 euros
- ◆ Pétanque Castéraise 300 euros
- ◆ Mieux vivre 300 euros
- ◆ Concours de l'ail 200 euros
- ◆ FNACA 200 euros
- ◆ Arbres et Paysages 50 euros

A la demande de Monsieur le Maire, les subventions des associations de la commune passent de 200 euros à 300 euros. L'association Expression a reçu une subvention exceptionnelle de 400 euros en raison de l'organisation du Carnaval du RPI. A sa demande la subvention du Comité des fêtes est passée de 1500 à 2000 euros.

Après en avoir délibéré le conseil municipal a approuvé les subventions accordées aux associations.

Mairie : Remplacement fenêtres et portes

Des devis sont actuellement à l'étude concernant le remplacement des fenêtres et des portes de la mairie. Seule la porte de la Mairie restera en bois pour garder le style du bâtiment, ainsi que les volets, les fenêtres seront en PVC ou alu.

Choix de l'entreprise pour rénovation église et choix de l'architecte

12 entreprises ont répondu à la demande parue dans un journal d'annonce légale concernant la rénovation des façades de

l'église. Une consultation en vue de passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre est à l'étude.

CLSH Lévigac

A la suite de la baisse de la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales, le CLSH de Lévigac demande que la participation de la commune passe de 8 euros à 12 euros par enfant et par jour à partir du 1^{er} janvier 2010. **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a approuvé le montant de la participation de la commune - Pour : 14 voix.**

Choix Bureau Etude Assainissement

Après avoir ouvert les plis des bureaux d'études et après en avoir délibéré le Conseil Municipal a décidé de choisir le bureau d'étude FRAUCIEL basé à Fonsorbes. (faisabilité du projet) - Pour : 14 voix

QUESTIONS DIVERSES :



L'association de la Pétanque Castéraise a demandé l'installation d'un abri de jardin sur la place de l'ancienne mare.

Cet abri pourra être utilisé par les associations qui en feront la demande.

Convention de mise en fourrière pour les animaux de compagnie errants sur la voie publique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention de mise en fourrière pour les animaux errants sur la voie publique. Pour : 13 voix

Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Le RAM est un lieu d'informations, d'orientations et d'accueil pour les parents, futurs parents, assistantes maternelles et les enfants. Les assistantes maternelles de notre commune se sont déjà rapprochées du RAM de Lévigac. Ce dossier a été transmis à la CCCC qui a la compétence « Petite Enfance ».

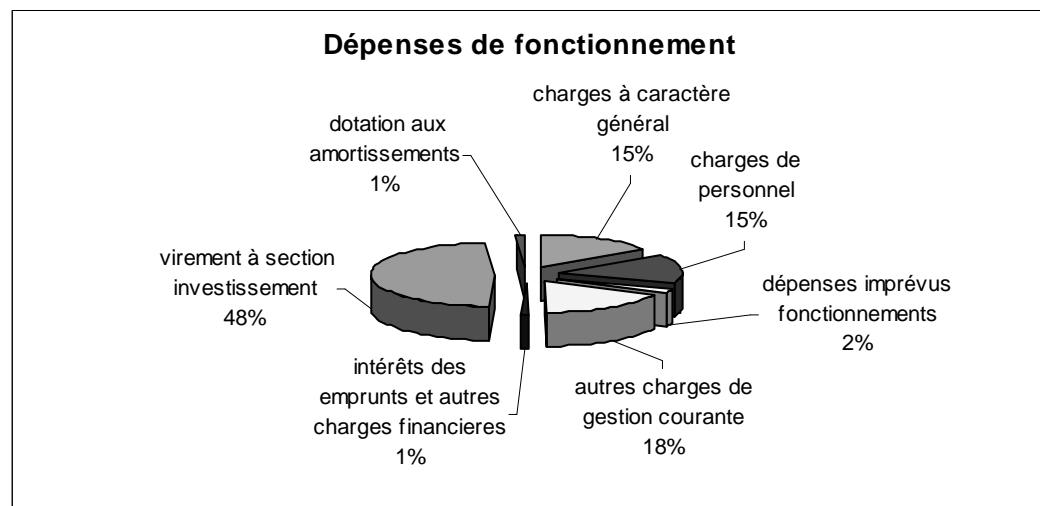
Pool routier 2010

Le montant du pool routier 2010, financé par le Conseil Général et la Communauté des Communes, pour la commune de Le Castéra s'élève à 65 461,21 euros.

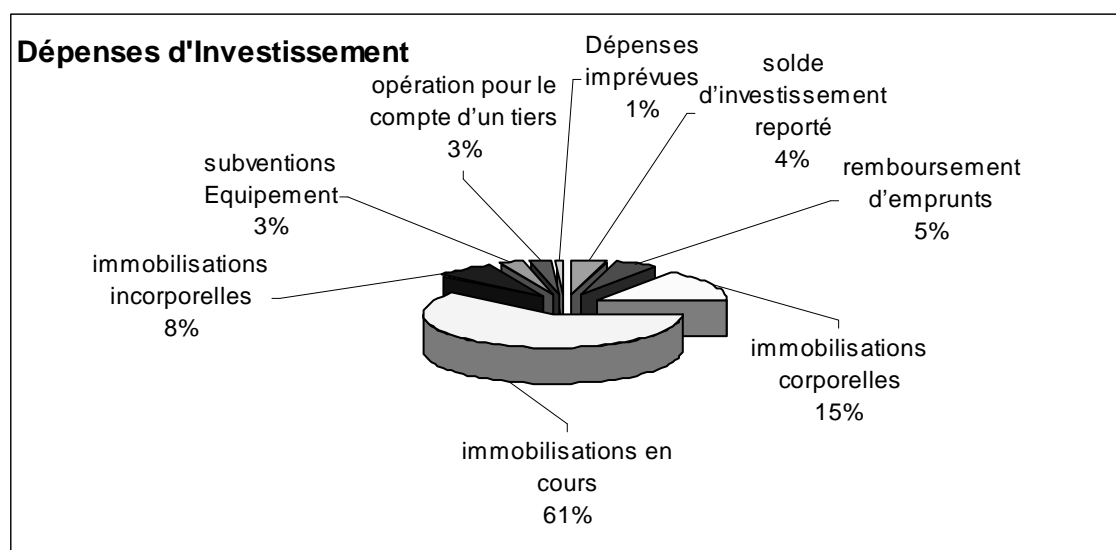
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les travaux proposés au titre du budget du pool routier 2010.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

Dépenses de Fonctionnement	672 433 €
charges à caractère général	103 606 €
charges de personnel	101 730 €
dépenses imprévus fonctionnements	11 000 €
autres charges de gestion courante	118 666 €
intérêts des emprunts et autres charges financières	6 000 €
virement à section investissement	324 226 €
dotations aux amortissements	7 205 €



Dépenses d'Investissement	385 709 €
solde d'investissement reporté	16 703 €
remboursement d'emprunts	20 900 €
immobilisations corporelles	59 500 €
immobilisations en cours	234 406 €
immobilisations incorporelles	29 000 €
subventions Equipement	11 000 €
opération pour le compte d'un tiers	11 200 €
Dépenses imprévues	3 000 €



VIE ASSOCIATIVE



DMANCHE 12 SEPTEMBRE 2010

De 8 heures à 18 heures

10 euros le stand de 5 mètres

BUVETTE ET GRILLADES SUR PLACE

Infos et réservation
05 61 85 58 79 (H.R) et 05 62 13 78 51 (le soir)

Bulletin d'inscription disponible en Mairie
ou par mail : comitedesfetes.lecastera@hotmail.fr

Reprise de la Belote :
Vendredi 29 Octobre 2010
21 h 00 - Salle des Fêtes

Sortie Annuelle du 4 x 4
Samedi 2 et Dimanche 3
Octobre 2010

LE RECENSEMENT MILITAIRE
donne des **DROITS**

OBJETIF CITOYEN

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



QUI ? Garçons et filles de nationalité française

OÙ ? À la mairie de ton domicile

QUAND ? Dès 16 ans

AVEC QUOI ? Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile

POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

A SAVOIR

Règlement d'utilisation de la salle des fêtes et du gazou



La salle des fêtes et le gazou sont mis à disposition des habitants de Le Castéra et des associations Loi 1901.

Le suivi de gestion de ces salles sont assurées par la Mairie sous la responsabilité du Maire. La réservation se fait auprès du secrétariat de Mairie pendant les heures d'ouverture. Un bénéficiaire ne peut avoir plus de 3 demandes de réservation en cours.

La salle des fêtes et le gazou sont affectés aux activités suivantes :

- ◆ Activités d'intérêt général de nature culturelle, sociale, récréative (réunions publiques, expositions, conférences, bals, belote...)
- ◆ Activités sportives (gymnastique...)
- ◆ Manifestations privées (repas, anniversaire, mariage...).

La salle des fêtes peut accueillir 120 personnes, et le gazou 30 personnes.

Les demandes de réservation doivent être déposées en Mairie dans les plus brefs délais et, en tout état de cause, un mois au plus tôt avant la manifestation.

Tout demandeur (particulier ou association) **justifiera de son assurance Responsabilité Civile** (celle-ci devra mentionner le bris de glace) lors de la demande de réservation.

En cas de besoin, la Mairie reste prioritaire sur les locations gratuites des associations du lundi au vendredi.

Les tarifs d'utilisation et le montant de la caution sont déterminés chaque année par le Conseil Municipal.

Un chèque de caution libellé à l'ordre du Trésor Public et le paiement de la location sont effectués lors du dépôt de la demande de réservation.

RESPONSABILITE DU LOUEUR

Le loueur s'engage à respecter les règles du bon ordre, de la sécurité et de la tranquillité du voisinage, notamment en ce qui concerne le bruit et le stationnement.

Il est interdit de fumer dans la salle des fêtes et au gazou.

Aucun produit illicite ne doit circuler à l'intérieur de la salle lors de son utilisation.

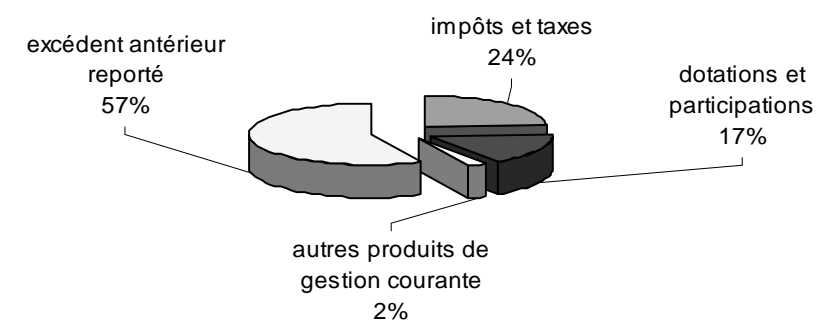
De même, la consommation d'alcool est proscrite pour tout mineur. La location par des mineurs sera effectuée sous la responsabilité du responsable légal.

Si la salle doit être utilisée par des **mineurs, la location sera enregistrée au nom d'une personne majeure** qui sera tenue pour responsable de l'utilisation et des dégradations éventuelles. Un numéro de téléphone sera demandé au moment de la réservation de la salle, en cas d'urgence.

Recettes de Fonctionnement

	672 433 €
impôts et taxes	160 975 €
dotations et participations de l'Etat	113 390 €
autres produits de gestion courante (loyer...)	16 640 €
excédent antérieur reporté	381 428 €

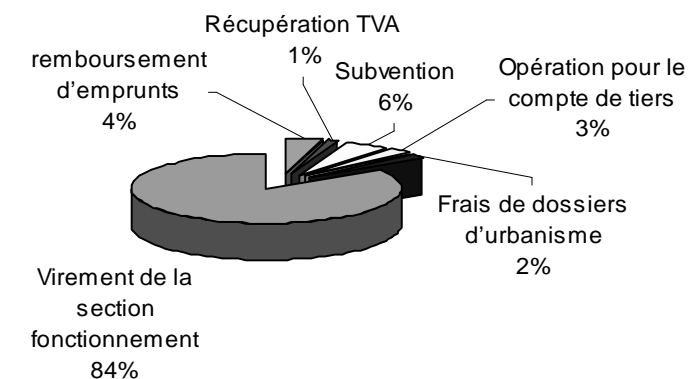
Recettes de fonctionnement



Recettes d'Investissement

	385 709 €
remboursement d'emprunts	16 703 €
Récupération TVA	5 000 €
Subvention	21 375 €
Opération pour le compte de tiers	11 200 €
Frais de dossiers d'urbanisme	7 205 €
Virement de la section fonctionnement	324 226 €

Recettes d'Investissement



Réunion Publique du 26 mai 2010



Plus de 70 Castérais et la plupart des membres du conseil municipal ont participé à la réunion publique d'information sur l'avancement du PLU pour la commune, en présence de M. Marc Ségui, du bureau d'étude Atelier Urbain.

Cette réunion fut l'occasion de rappeler l'historique du projet, et de présenter

- les enjeux pour la commune ;
- le Plan Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- les orientations d'aménagement.

L'historique du projet a été présenté par Yvan Gonzalez. L'élaboration du deuxième PLU a été lancée début 2009, suite à la décision d'irrecevabilité par les services de l'Etat (DDE, chambre d'agriculture, Bâtiments de France, DDAF...) concernant le précédent PLU.

Joseph Debacq (conseiller municipal) a présenté les grandes étapes du nouveau projet. L'Atelier Urbain a été sélectionné en Mai 2009 suite à un appel d'offre auquel 4 bureaux d'études ont répondu. Cet appel d'offre avait été lancé sur la base d'un cahier des charges élaboré par l'ensemble du conseil municipal. Les enjeux pour la commune ont été formalisés en Juillet 2009 et le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), approuvé par le conseil municipal en décembre 2009. Les orientations d'aménagement ont été quant à elles approuvées en avril dernier. L'élaboration du règlement graphique a à présent débuté. Le PLU arrêté sera soumis à enquête publique d'ici à la fin de l'année, pour approbation par la préfecture début 2011.

► Les enjeux pour la commune

Marc Ségui a présenté en détail le diagnostic effectué sur la commune. Celui-ci comporte une analyse de la situation paysagère du village.

- Un espace rural de caractère à préserver
- Un développement récent de type périurbain exclusivement résidentiel, en rupture avec l'habitat traditionnel
- Un territoire fragilisé (peu de services, conditions de développement contraignantes (pentes, gestion des eaux et de l'assainissement))

► Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le PADD exprime la politique d'urbanisme de la commune. Il se doit de définir les axes généraux d'urbanisme retenus pour l'ensemble de la commune dans le respect des principes de la loi SRU.

Le projet communal suivant a servi de socle pour l'élaboration du PADD :

- L'espace agricole qu'il faut protéger
- Les extensions de l'habitat doivent préserver le sud à vocation agricole
- L'accueil du groupe scolaire doit être un lien fort avec le village
- L'étalement de l'habitat diffus doit être stoppé.

► Les orientations générales du PADD :

1.1 Accompagner l'accueil de la population

- Optimiser l'accueil de nouvelles populations en organisant une utilisation économe du foncier et en favorisant des modes doux de déplacement
- Préserver la mixité sociale des ménages

1.2 Conforter l'habitat et diversifier les fonctions urbaines en continuité du bourg

- Fédérer le village autour d'un projet urbain qui rassemble le bourg et les extensions les plus proches
- Optimiser les secteurs d'habitat existants en continuité des constructions existantes.
- Adapter les équipements aux besoins des habitants (réseau collectif d'assainissement, faciliter l'accueil de services de proximité)

1.3 Protéger l'environnement et mettre en valeur le paysage

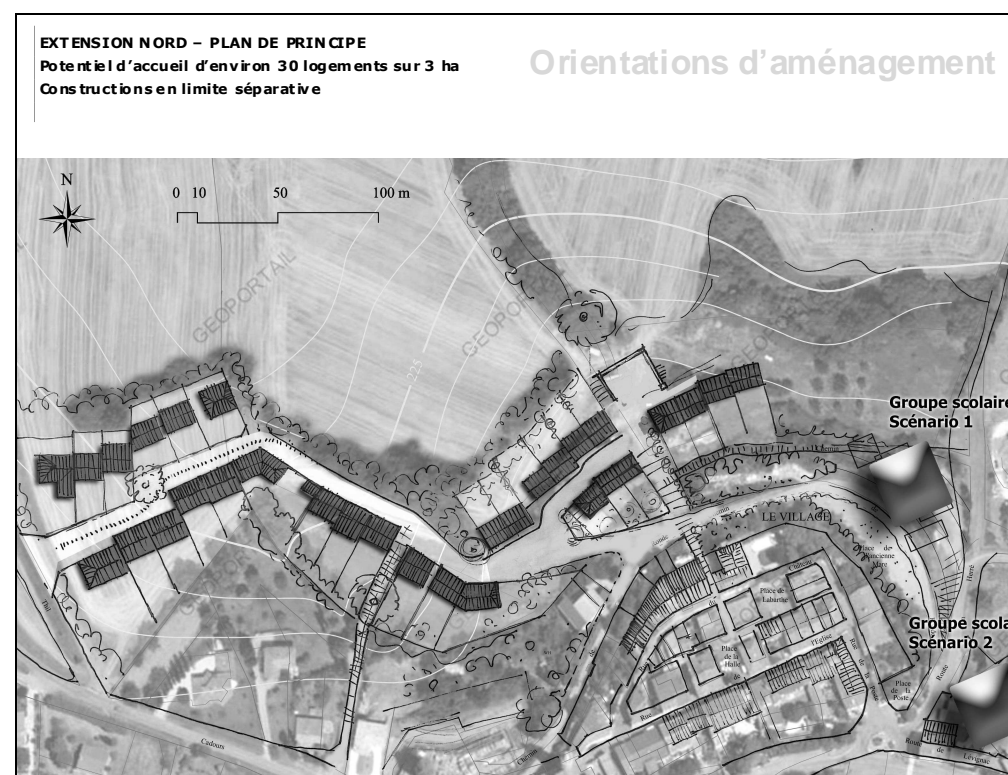
- Stopper l'étalement urbain
- Protéger l'espace agricole
- Mettre en valeur le paysage en préservant la trame rurale.

► Les orientations d'aménagement

Le choix retenu pour la commune est un développement limité au nord du bourg, en continuité immédiate du tissu construit existant. Ce développement, couvrira environ la moitié de l'objectif de 60 habitations maximum sur les 15 prochaines années,

Pour le Bourg, les orientations d'aménagement sont représentées comme suit.

L'aménagement serait ouvert dans un premier temps à l'est de la zone, une fois les travaux d'assainissement collectif lancés. La deuxième phase (à l'ouest) ne pourra être lancée qu'une fois la première phase terminée, et après approbation par le conseil municipal.



La mise en place de l'assainissement collectif constitue un pré-requis pour l'ouverture de ces nouvelles zones à la construction.

Cet assainissement collectif sera également raccordé à la majorité des habitations situées dans le bourg ancien. Une solution d'assainissement collectif pour Larmont est également à l'étude.

Le choix d'implanter le groupe scolaire en continuité du bourg a été entériné par la majorité du conseil municipal en avril dernier. L'implantation définitive restant à l'initiative de la Communauté de Communes. Comme le reste du village, le nouveau groupe scolaire sera raccordé à l'assainissement collectif.

Nous tenons à remercier sincèrement les habitants qui se sont déplacés pour cette réunion, ainsi que pour leur attention tout au long de cette (dense) présentation.